



DidRo

Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2023)

Des concepts juridiques à la problématisation
de l'enseignement du droit

Introduction au droit civil (droit de la famille)

1

**Quelques éléments
sur le droit des
familles**

G. Roduit, A23 2

2

Une évolution de la famille vers les familles

Des familles traditionnelles, des familles monoparentales, des familles recomposées, des familles de fait, des partenariats, des unions libres, ...

- une évolution sociale constante de la notion de famille
- une évolution juridique qui tente de se mettre en phase avec la réalité sociale (contractualisation du droit des familles)

Mais deux constantes:

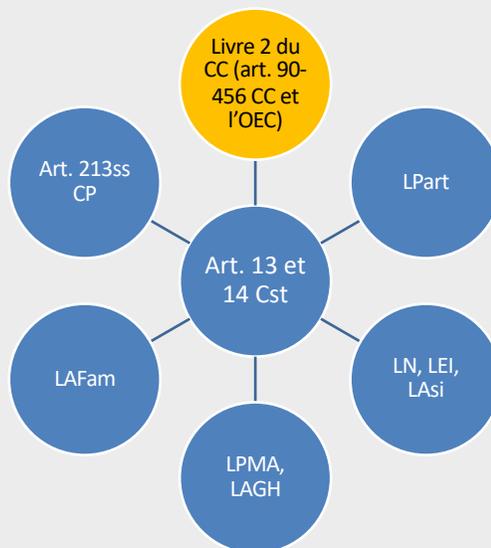
- une communauté de vie entre des adultes
- un lien nourricier entre ces adultes et l'enfant

G. Roduit, A23

3

3

La famille dans l'ordre juridique suisse



G. Roduit, A23

4

4

LA LIBERTÉ 26-28 NOVEMBRE 2012 25 FR. 20 SABBATICO 20 20 20 20

Le parlement réinvente la famille

SOCIÉTÉ • Nom de famille, autorité parentale conjointe et adoption des couples homosexuels: dévoilage de trois gros dossiers votés à Berne la semaine passée, avec le sociologue Eric Widmer.

PHOTOGRAPHIE

LAutorité conjointe est un progrès, mais elle peut aussi être source de conflits

Ce qui va changer dans les faits

NOM DE FAMILLE • Le nom de famille est un élément important de l'identité d'une personne. Jusqu'à présent, seuls les couples mariés pouvaient adopter un nom de famille commun. Désormais, les couples de partenaires de même sexe pourront également le faire.

AUTORITÉ CONJOINTE • Jusqu'à présent, l'autorité parentale appartenait à un seul des parents. Désormais, elle pourra être exercée conjointement par les deux parents, même s'ils ne sont pas mariés.

ADOPTION HOMOSEXUELLE • Jusqu'à présent, seuls les couples mariés pouvaient adopter un enfant. Désormais, les couples de partenaires de même sexe pourront également le faire.

LA LIBERTÉ 26-28 NOVEMBRE 2012 25 FR. 20 SABBATICO 20 20 20 20

Familles, les partis vous aiment!

VOTATION • L'initiative de l'UDC met en évidence une vision bien spécifique de la famille. Chaque parti gouvernemental a développé ses propres priorités en la matière.

PHOTOGRAPHIE

Les partis gouvernementaux ont partagé sur la question de la famille, au vote.

PS: LA FAMILLE ÉGALITAIRE • Les origines agraires de l'UDC sont à l'origine de sa conception de la famille. Le parti est très attaché à la famille traditionnelle, au mariage et à la paternité. L'UDC est également très attaché à la famille traditionnelle, au mariage et à la paternité.

UDC: LA FAMILLE TRADITIONNELLE • Les origines agraires de l'UDC sont à l'origine de sa conception de la famille. Le parti est très attaché à la famille traditionnelle, au mariage et à la paternité.

PLD: LA FAMILLE FONCTIONNELLE • Chez les libéraux radicaux, la famille est avant tout une unité économique. Le parti est donc très attaché à la famille traditionnelle, au mariage et à la paternité.

POC: L'ESPRIT DE FAMILLE • Chez les chrétiens radicaux, la famille est avant tout une unité économique. Le parti est donc très attaché à la famille traditionnelle, au mariage et à la paternité.

G. Roduit, A23 5

5

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral

MODERNISATION DU DROIT DE LA FAMILLE

Rapport du Conseil fédéral
suite au postulat Fehr (12.3607)

Mars 2015

Questions financières

- répartition de l'entretien
- aides
- ...

Rapports entre adultes

- les communautés de vie
- l'état civil
- le nom,
- ...

Droits de l'enfant

- les statuts juridiques
- l'autorité parentale
- la filiation
- l'adoption
- ...

Droit successoral

- protection des partenaires
- parts réservataires
- ...

G. Roduit, A23 6

6

3

MODERNISATION DU DROIT DE LA FAMILLE

**Rapport du Conseil fédéral
suite au postulat Fehr (12.3607)**

Mars 2015

18.069

**Message
concernant la révision du code civil suisse
(Droit des successions)**

du 29 août 2018

Garde alternée

**Rapport du Conseil fédéral en réponse au
postulat CAJ-CN 15.3003
«Garde alternée. Clarification des règles légales
et pistes de solutions»**

du 8 décembre 2017

**De la nécessité de réviser le droit de
l'établissement de la filiation**

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 18.3714 de la
Commission des affaires juridiques du Conseil
des États du 21 août 2018

du 30 juin 2021

**Révision du code civil
(Mesures de lutte contre les mariages
avec un mineur)**

Rapport explicatif relatif à l'avant-projet

du 30 juin 2021

G. Roduit, A23 7

7

Code civil suisse 210	Code civil suisse 210
<p>du 10 décembre 1907 (État le 1^{er} janvier 2021)</p> <p><i>L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 64 de la constitution^{1,2} vu le message du Conseil fédéral du 28 mai 1904³, décrète:</i></p> <p style="text-align: center;">Art. 94</p> <p>A. Capacité ¹ Pour pouvoir contracter mariage, l'homme et la femme doivent être âgés de 18 ans révolus et capables de discernement.</p> <p style="text-align: center;">Art. 252²⁰¹</p> <p>A. Établissement de la filiation en général</p> <p>¹ À l'égard de la mère, la filiation résulte de la naissance.</p> <p>² À l'égard du père, elle est établie par son mariage avec la mère, par reconnaissance ou par jugement.</p> <p>³ La filiation résulte en outre de l'adoption.</p>	<p>du 10 décembre 1907 (État le 1^{er} septembre 2023)</p> <p style="text-align: center;">Art. 94¹⁵⁰</p> <p>A. Capacité Le mariage peut être contracté par <u>deux personnes</u> âgées de 18 ans révolus et capables de discernement.</p> <p style="text-align: center;">Art. 252²²⁶</p> <p>A. Établissement de la filiation en général</p> <p>¹ À l'égard de la mère, la filiation résulte de la naissance.</p> <p>² À l'égard de l'autre parent, elle est établie par son mariage avec la mère ou, pour autant que cela soit prévu par la loi, par reconnaissance ou par jugement.²²⁷</p> <p>³ La filiation résulte en outre de l'adoption.</p>

G. Roduit, A23 8

8

Les Suisses embrassent le mariage pour tous
C'est un oui net, le mariage pour tous est accepté par plus de deux tiers des votants et par tous les cantons.

En Suisse, 300'000 enfants sont punis par des fessées
Une nouvelle étude de l'Université de Fribourg montre que de nombreux enfants en Suisse sont toujours victimes de châtiments corporels et d'humiliations. Une nouvelle disposition dans le Code civil doit contraindre ces violences parentales.

20-3165 POSTULAT

Protection des enfants contre la violence dans l'éducation

Déposé par: **BULLIARD-MARBACH CHRISTINE**
Le Groupe du Centre, Le Centre, PEV, Le Centre

Opposant(e): **RÜEGGER MONIKA**

Date de dépôt: 04.05.2020

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Liquidé

G. Roduit, A23 9

Réseau suisse des droits de l'enfant

Actualités | 2022 | 12.05.2022

Droit de la filiation, réforme nécessaire

Les constellations familiales dans lesquelles vivent les enfants sont aujourd'hui multiples. Le droit de la filiation ne correspond plus à ces réalités sociales. Le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent donc réformer ce droit. Dans ce processus, l'intérêt de l'enfant doit être la préoccupation centrale et le fil conducteur.

22-3235 MOTION

Dépoussiérer le droit de l'établissement de la filiation

Déposé par: **CARONI ANDREA**
Groupe libéral-radical
PLR, Les Libéraux-Radicaux

Rapporteur(s): **MARTI MIN LI, WALDER NICOLAS**

Date de dépôt: 17.03.2022

Déposé au: Conseil des Etats

Etat des délibérations: Transmis au Conseil fédéral

Titre: Suisse - Adoption dans les familles arc-en-ciel: encore du pain sur la planche

Adoption dans les familles arc-en-ciel: encore du pain sur la planche

A. Roduit | 8 octobre 2022 | Article Suisse

Deux motions liées à la protection des enfants dans le cadre de l'adoption par le conjoint et de même sexe sont en débat au parlement suisse.

L'instrument du mariage égalitaire en Suisse n'a pas résolu tous les problèmes. Dans un communiqué publié hier, l'association Familles arc-en-ciel a saisi un pas important vers l'élargissement de la procédure d'adoption de l'enfant de de la conjointe. La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats a soutenu la motion. Elle émettra ensuite à l'adoption de l'enfant de conjoint arc-en-ciel par le Conseil national et qui réclame la suppression du délai d'un an nécessaire avant d'établir la filiation.

22-3382 MOTION

Pas d'entraves inutiles à l'adoption de l'enfant du conjoint

Déposé par: **COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES CN**

Rapporteur(s): **MAZZONE LISA, VON FALKENSTEIN PATRICIA, WALDER NICOLAS**

Date de dépôt: 08.04.2022

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Transmis au Conseil fédéral

G. Roduit, A23 10

Le non-remboursement de la PMA pour les couples de lesbiennes prend une tournure politique

La RTS a révélé en début de semaine que les couples de lesbiennes n'ont pas droit au remboursement de la PMA, contrairement aux couples hétérosexuels. Le dossier prend désormais une tournure politique: une motion sera déposée au Parlement.

22.4247 INTERPELLATION

Procréation médicale assistée. Ne pas réintroduire une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle

Déposé par: MAZZONE LISA
Groupe des VERT.E.S
Parti écologiste suisse

Date de dépôt: 30.09.2022

Déposé au: Conseil des Etats

Etat des délibérations: Liquidé

LE TEMPS

SUISSE ÉCONOMIE OPINIONS CULTURE SOCIÉTÉ SCIENCES SPORT DATA ÉVÉNEMENTS VIDÉOS

ACTUEL > SUISSE

Le Conseil national soutient la garde alternée en tant que norme

Pour préserver le bien des enfants en cas de divorce, le Conseil national défend la garde alternée comme règle, alors que le Conseil fédéral privilégie la recherche de solutions individualisées

T Le Temps avec L&S

Publié le 25 septembre 2022 à 9:52 / Modifié le 25 septembre 2022 à 10:00

La garde alternée des enfants en cas de divorce devrait devenir la règle. Le National a soutenu lundi par 112 voix contre 42 et 22 abstentions une motion centriste en ce sens. Le Conseil des Etats devra se prononcer.

22.4000 MOTION

Parents séparés ou divorcés. La garde alternée doit devenir la règle, dans l'intérêt de l'enfant

Déposé par: ROMANO MARCO
Le Groupe de Centre, Le Centre, PÉV
Parti démocrate-chrétien suisse

Date de dépôt: 26.09.2022

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: En commission du Conseil des Etats

G. Roduit, A23 11

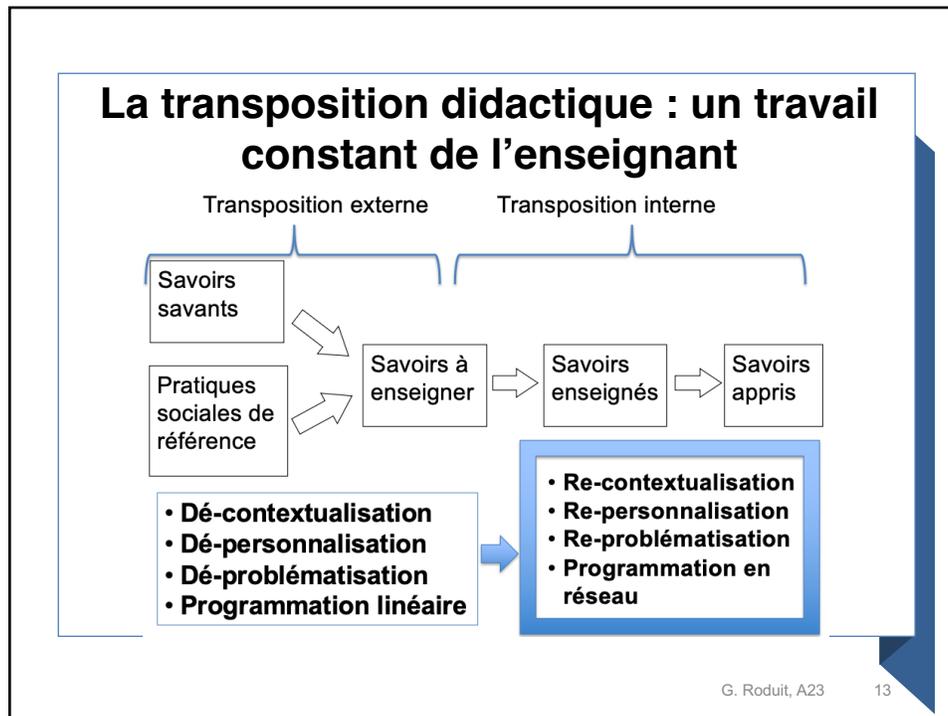
11

Où trouver les objets juridiques en cours ?

- Le site de l'Office fédéral de la justice :
<https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home.html>
- Le site de l'Assemblée fédérale :
<https://www.parlament.ch/fr>

G. Roduit, A23 12

12



13



14

Des concepts pour programmer l'enseignement

G. Roduit, A23

En résumé, les fonctions d'une frame conceptuelle peuvent être ainsi exprimées :

1. Elle constitue un préalable utile à l'enseignement, puisque le fait de penser les concepts comme une structure (au lieu de les laisser tous juxtaposés sur un même plan) clarifie la matière à enseigner pour l'enseignant lui-même.
2. Elle conduit à un choix de concepts intégrateurs en nombre limité, définissant ainsi les pôles organisateurs de la discipline, et en construisant une vision synoptique.
3. Elle aide à explicitier tout l'arrière-plan notionnel d'un concept, dont les éléments n'apparaissent plus comme tels à l'expert-enseignant, puisqu'ils les a synthétisés comme une seule unité sémantique qu'il ne sait plus décomposer.
4. Elle situe chaque apprentissage particulier par rapport à tout son champ conceptuel, et fournit les bases pour raisonner la construction de progressions pédagogiques, lesquelles peuvent alors être plus diversifiées que ne le laissent paraître les « voies royales », reproduites par tradition.
5. Elle rompt le défilement linéaire, par lequel chaque point notionnel abordé « chasse » le précédent (au sens où chaque page-écran Minitel chasse la précédente) et permet de concevoir des moments de structuration, à l'occasion desquels l'élève réorganise ses connaissances parcelaires antérieures.
6. Elle peut faire vivre aux élèves le fait qu'un savoir se construit en établissant des « ponts » entre ses connaissances, par une reprise et une reformulation nouvelle de notions préalables.

Astolfi J.-P. et al., *Mots clés de la didactique des sciences*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 173

15

Des notions, des concepts, des institutions juridiques

G. Roduit, A23

Construire ses leçons autour de l'apprentissage de notions/concepts/institutions juridiques pour :

- déterminer les notions au cœur de chaque thème juridique du programme pour se focaliser sur l'essentiel !
(éviter l'encyclopédisme : ne pas multiplier les notions, les dispositions légales, les exemples, les cas, ...)
- relier les notions juridiques entre elles pour appréhender la systématique du droit
- tenir compte des représentations des élèves pour un apprentissage qui fait évoluer les conceptions initiales
- formuler des problèmes cohérents avec les notions à apprendre

16

**Conceptualiser
l'enseignement
du droit
implique donc
de...**

- déterminer les concepts juridiques de la matière à enseigner
- élaborer une carte conceptuelle et sélectionner les concepts centraux (intégrateurs) de la séquence
- faire émerger les représentations des élèves à propos des concepts retenus

G. Roduit, A23

17

17

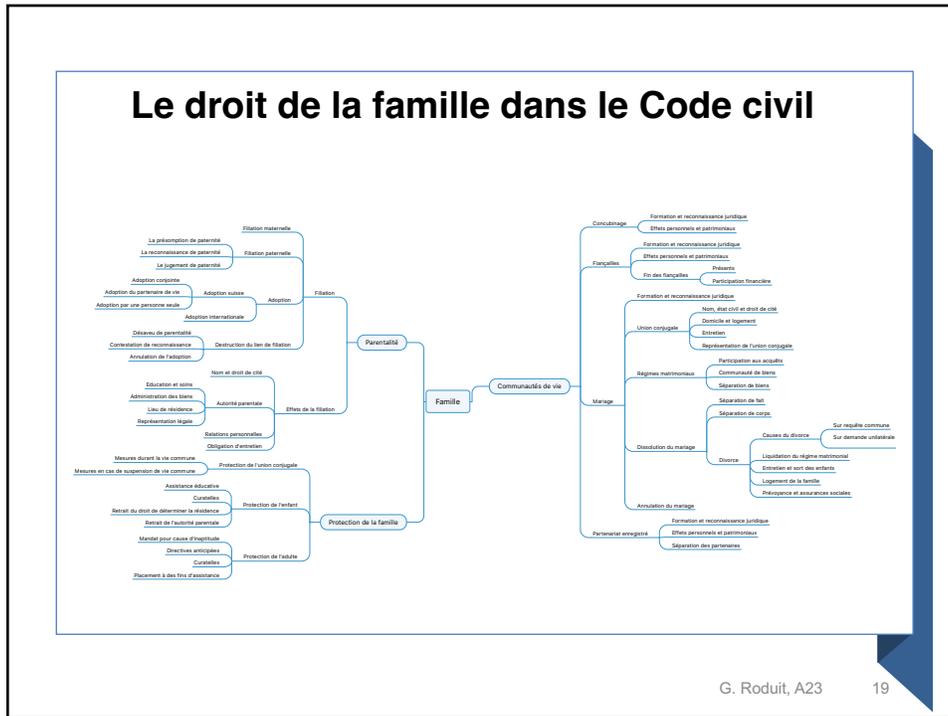
**Des
concepts en
droit de la
famille ?**

- La famille
- Les fiançailles
- Le mariage
- ...

G. Roduit, A23

18

18



19

Faire émerger les représentations des élèves à propos des concepts juridiques travaillés

La famille =
un papa, une maman, les enfants, le chien et le chat ?

Les fiançailles =
des amoureux avec une bague ?

Le mariage =
une robe blanche, une église, un repas de noce ?

G. Roduit, A23
20

20

Activité 1

A partir du schéma présentant le droit de la famille selon le Code civil suisse,

- Vous sélectionnez ou reformulez les concepts juridiques essentiels d'une séquence d'enseignement sur le droit de la famille (entre 6 et 10 périodes prévue).
- *(Si nécessaire, vous redessinez une carte conceptuelle « simplifiée » de votre séquence en ajoutant les liens avec des concepts juridiques importants d'autres matières d'enseignement)*
- Pour chaque concept retenu pour votre séquence, vous imaginez les représentations des élèves

G. Roduit, A23 21

21

Problématiser l'enseignement du droit

G. Roduit, A23 22

22

Enseigner par le problème (rappel)

Toute question n'est pas un problème !
Tout exercice n'est pas un problème !

Un problème, c'est...

- une situation initiale comportant certaines données,
- qui impose un but à atteindre
- qui oblige à élaborer une suite d'actions,
- qui mobilise une activité intellectuelle,
- qui fait entrer dans une démarche de recherche,
- en vue d'aboutir à un résultat final.

Résoudre un problème, c'est donc entrer dans une dynamique de recherche en inventant une stratégie, une procédure de résolution qui débouche sur la construction d'un savoir d'ordre plus général.

G. Roduit, A23
23

23

Deux fonctions du problème pour deux types de problèmes

- Le problème comme **critère** de l'apprentissage :
Poser un problème permet de vérifier, au terme d'une séquence d'apprentissage, qu'une notion a bien été assimilée par les élèves.
- Le problème comme **moyen** de l'apprentissage :
Le problème permet à l'élève de s'engager dans la résolution d'un problème qui le conduira à construire le savoir nécessaire à cette résolution.

D'où deux types principaux de problèmes : les **problèmes fermés** et les **problèmes ouverts** !

G. Roduit, A23
24

24

Le droit n'existe que pour résoudre des problèmes !

On peut donc :

- chercher/comprendre/appliquer des règles légales pour résoudre des problèmes (cf. la résolution de cas classique)
- créer/critiquer/modifier des normes juridiques (des règles légales ou contractuelles) pour résoudre des problèmes
- élaborer des séquences d'enseignement basée sur la résolution de problèmes pour appréhender des concepts juridiques

Des problèmes en droit : une évidence !

G. Roduit, A23 25

25

Une démarche pour problématiser l'enseignement du droit :

1. Déterminer un concept / une notion juridique à apprendre
2. Faire émerger les représentations des élèves concernant ce concept
3. Formuler un objectif : combler l'écart entre les représentations des élèves et la notion juridique à acquérir
4. Formuler un problème à résoudre pour faire évoluer les représentations des élèves

G. Roduit, A23 26

26

Exemple : un problème en droit de la famille

- Une notion à étudier : *la filiation paternelle*
- Les représentations des élèves : *mon papa, c'est celui qui m'a fait !*
- Un objectif : *l'élève est capable de déterminer les conditions de l'action en paternité et d'expliquer pourquoi le législateur distingue la filiation juridique de la paternité biologique*

- Une situation allant à l'encontre des représentations :

M. et Mme Pourtousjours sont mariés. Un jour, Mme a une relation avec M. Pourunefois. De cette aventure naît un petit Nicolas. M. Pourunefois souhaite être reconnu comme le père de l'enfant. Le tribunal ne répond pas à sa demande.

- L'énoncé du problème à résoudre :

Pourquoi l'application de la loi a conduit le juge à refuser la demande de reconnaissance ?

Pourquoi le législateur a adopté cette solution ?

G. Roduit, A23

27

27

Activité 2 : problématiser une séquence d'enseignement sur le droit de la famille

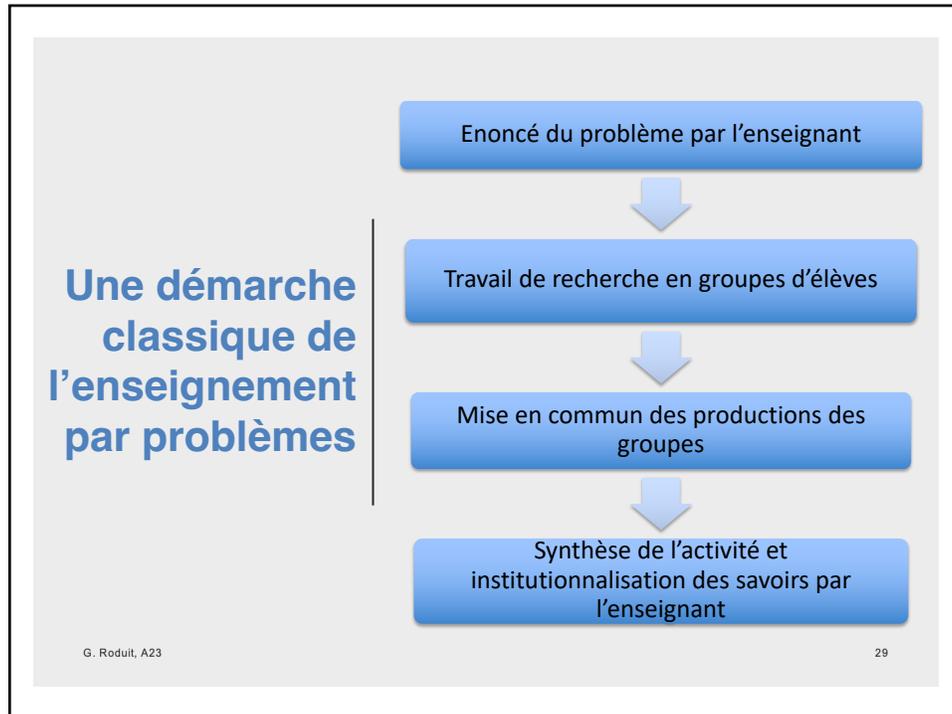
A partir de la situation politique et juridique actuelle concernant la famille, vous inventez un problème à soumettre à vos élèves dont la résolution par ces derniers permettra l'acquisition de nouveaux savoirs concernant ce thème juridique. Pour ce faire, vous

1. vous choisissez un concept juridique au centre l'apprentissage désiré parmi ceux que vous avez sélectionnés précédemment,
2. vous reprenez les représentations de vos élèves à propos de ce concept que vous déjà anticipées,
3. vous formulez un objectif d'apprentissage pour votre séquence qui tienne compte de l'écart entre les représentations des élèves et le concept juridique,
4. vous rédigez la consigne du problème telle qu'elle sera transmise aux élèves.

G. Roduit, A23

28

28



29



30

Démarches Enquêter en histoire



Voici les différentes étapes d'une enquête d'historien.

1		Je me pose des questions, je relève ce que je me demande, ce que j'ai envie de savoir. Je formule des hypothèses, c'est-à-dire des réponses provisoires.
2		Je recherche dans les sources les informations qui me manquent pour valider une de mes hypothèses ou répondre à une de mes questions. Je peux consulter mon manuel, d'autres livres ou des documents sur Internet, des tonnes de sites d'histoire, d'autres images.
3		Je compare mon hypothèse avec celles de mes camarades. Je la confronte avec les sources. Je me demande si mon hypothèse est valable face aux informations apportées par les sources. Lorsque cela ne me permet pas de valider mon hypothèse, je reprends la démarche en posant d'autres hypothèses ou en cherchant d'autres sources.
4		Je me demande comment les événements se sont déroulés, quels changements ils ont apportés, la recherche ce qui a changé ou je relève ce qui est resté pareil.
5		J'essaie de dire avec mes mots ce qui s'est passé en recherchant comment et pourquoi certains événements se sont produits. Je communique ce que j'ai découvert après avoir validé mon hypothèse. Je fais de même pour chacune de mes autres hypothèses ou de mes autres questions.
6		Je garde un esprit critique en me rappelant qu'il faut être prudent et vigilant. Ainsi, il faut se demander ce qui nous a permis d'affirmer quelque chose, et si c'est suffisant pour limiter les risques de se tromper.
7		Je résume ce que j'ai découvert pour chacune de mes questions et je fais une synthèse.

31

Le processus d'apprentissage par l'enquête (en histoire)

<https://www.ciip.ch/Moyens-denseignement/Sciences-humaines-et-sociales-cycle-3/Histoire-9e-11e>, consulté le 17.11.2023

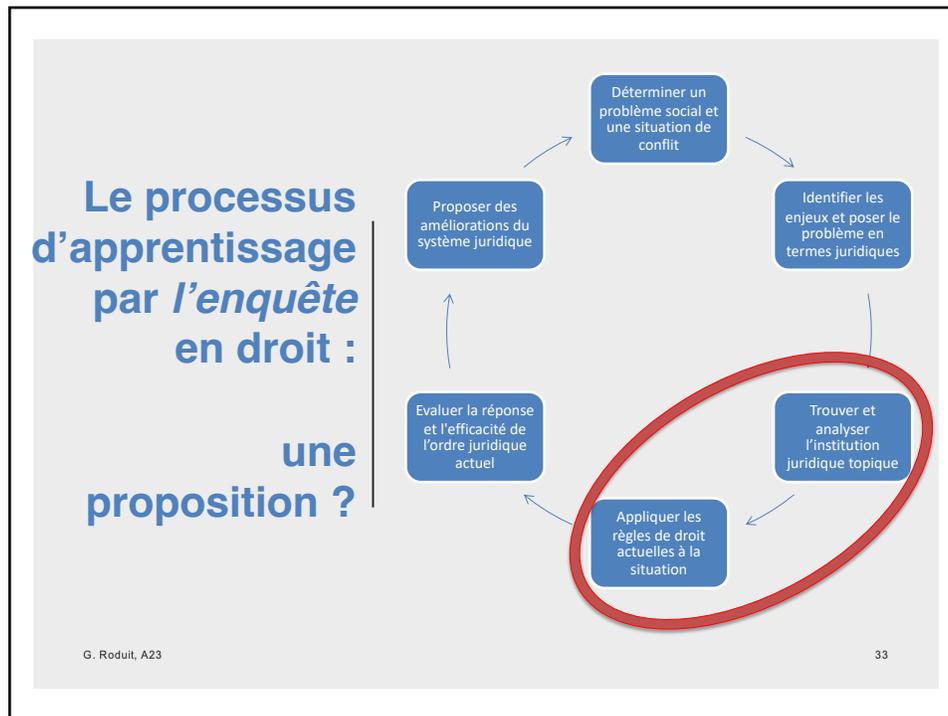
G. Roduit, A23

31

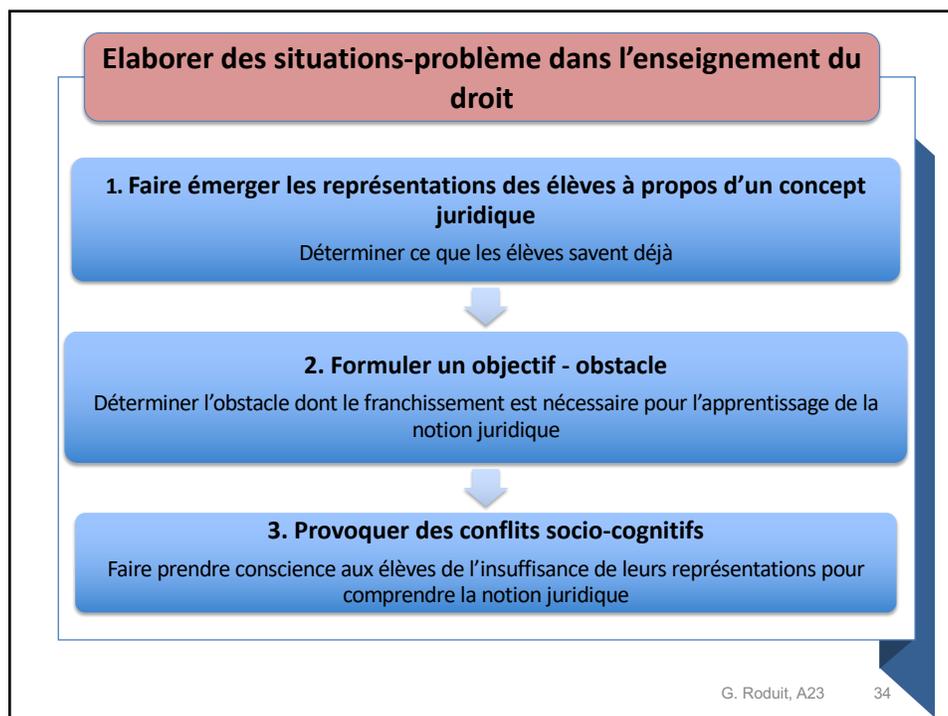
Une démarche d'enquête propre au juriste ?

G. Roduit, A23 32

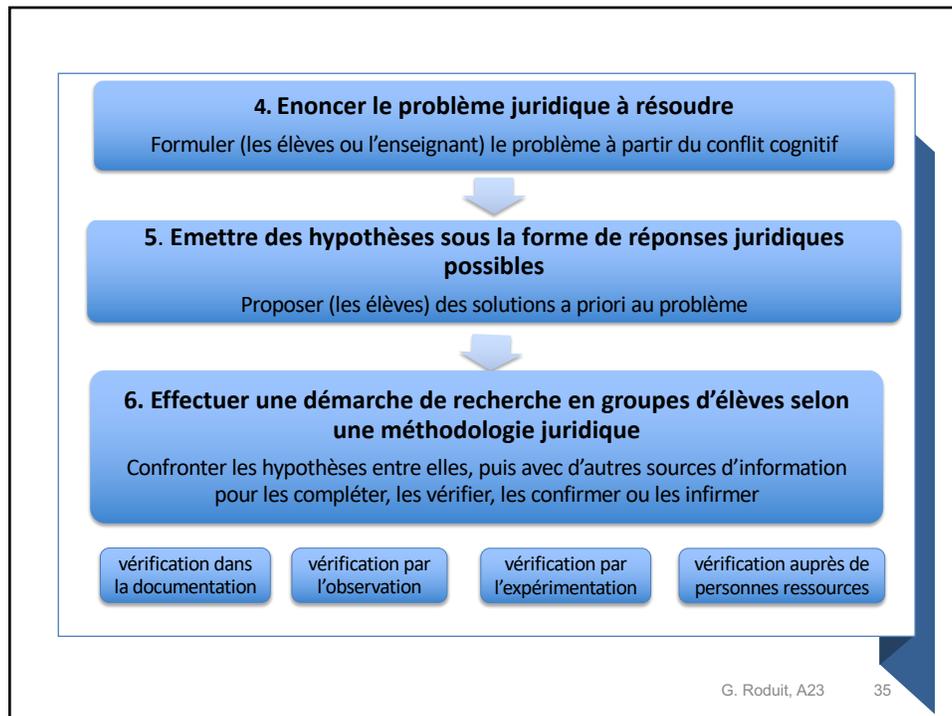
32



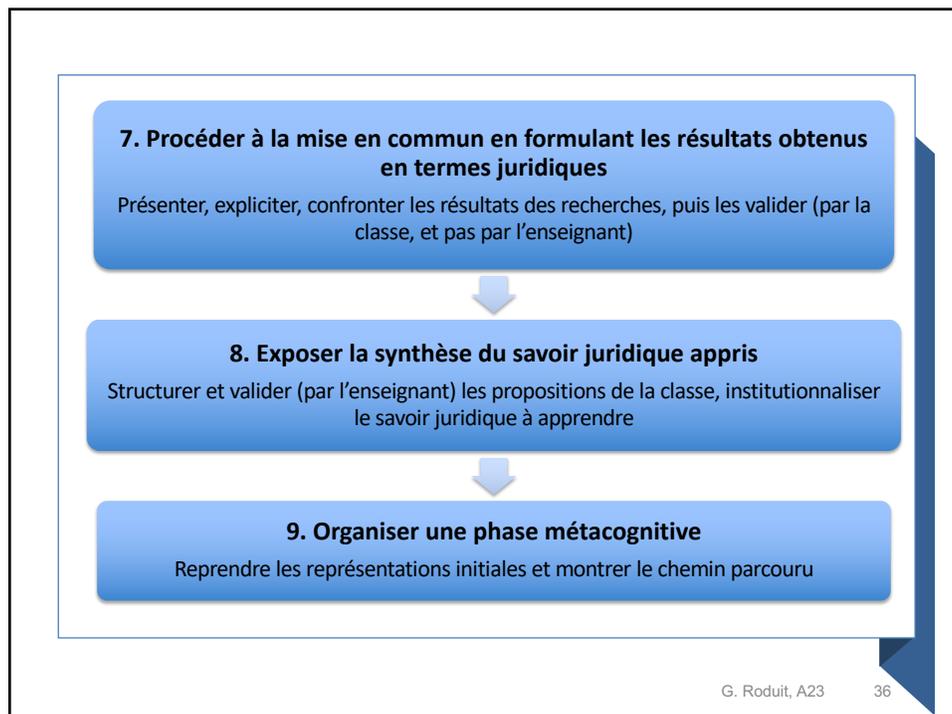
33



34



35



36

Activité 3 : compléter les phases d'une situation-problème en droit de la famille

En reprenant vos propositions précédentes,

1. imaginez une manière de faire émerger les représentations de vos élèves et d'en garder des traces,
2. imaginez une manière de provoquer des conflits cognitifs à partir des représentations que vous avez fait émerger.
3. *Imaginez une modalité particulière pour effectuer une phase métacognitive à la fin de votre séquence sur le droit de la famille*

G. Roduit, A23 37

37

Le droit est un pouvoir que chacun a pour se protéger des maux veillances d'autrui.

- Protéger autrui
- la cohabitation

Le droit = C'est ce qu'une personne peut faire au non (légalement)
Il faut également respecter certaines règles sans peine d'être puni en fonction des actes commis.
(Le droit peut aussi être avec les droits de l'homme)

Droit: le droit est l'ensemble des règles qui définissent le légale et l'interdit dans notre société.

- 1/ Commissariat
- 2/ Prison
- 3/ Juge

le droit = des lois qui permettent de rendre justice aux personnes. De mettre des limites sur ce qui est permis ou non et de punir ceux qui ne les respectent pas.

Le droit: C'est tout ce qui concerne les droits et les règles de l'homme. Ce que l'homme peut faire ou non. Ça concerne aussi toutes les sanctions de l'homme s'il fraude.

G. Roduit, A23 38

38

Représentations du concept «Etat» chez des élèves de 16/17 ans
(Collège de Gambach-FR)

- 1) «Pays dirigé par des Etats».
- 2) «Région délimitée politiquement et gouvernée. Un ensemble d'Etats peut donner un pays. Ex. l'Etat d'Ontario».
- 3) «Ensemble de territoires gouvernés».
- 4) «Ensemble d'Etats avec un gouvernement central».
- 5) «Ensemble de territoires».
- 6) «Ensemble de villes et de villages».
- 7) «Regroupement de plusieurs Etats (ex. la Suisse). C'est la population qui vote».
- 8) «Ensemble de territoires dirigés par un gouvernement».
- 9) «Il gère un groupe de personnes et un territoire».
- 10) «Centre qui regroupe des territoires et qui est à la tête de ces territoires».
- 11) «Ensemble de territoires de même politique».
- 12) «Pays gouverné par un ensemble de personnes».
- 13) «C'est des gens qui se mettent ensemble pour diriger eux-mêmes».
- 14) «Territoire où le peuple subit la même politique».
- 15) «Population gouvernée par des politiciens».
- 16) «Personnes haut placées d'un pays qui ont le devoir de gouverner».
- 17) «Territoire géré par un gouvernement qui peut être démocratique, monarchique, ... régi par des lois».
- 18) «Pays gouverné par un homme».
- 19) «Population qui a une politique dirigée par un groupe de personnes».
- 20) «Territoire gouverné par plusieurs personnes, avec une culture, une religion propre à la société».
- 21) «Système où le pouvoir prend des décisions pour le peuple».
- 22) «Société avec des lois, un territoire, des gens».
- 23) «Groupe de pays, de villes. Ex. les Etats-Unis».
- 24) «Députés, président qui font les lois et l'économie du pays».
- 25) «Région d'un pays. Chaque Etat a sa propre politique, ses propres lois».

G. Roduit, A23 39

39

<p>Cochez la (les) réponse(s) qui vous semble(nt) juste(s)</p> <p>Démocratie, c'est le son</p> <p>a. <input checked="" type="checkbox"/> d'une forme de gouvernement b. <input type="checkbox"/> d'une forme d'élection c. <input type="checkbox"/> d'une forme de société</p> <p>Dans une démocratie, le pouvoir appartient</p> <p>a. <input type="checkbox"/> au roi b. <input type="checkbox"/> aux pères c. <input checked="" type="checkbox"/> à un président d. <input type="checkbox"/> aux riches e. <input type="checkbox"/> à l'armée f. <input type="checkbox"/> à un parti politique</p> <p>Dans une démocratie, le pouvoir est donné par</p> <p>a. <input type="checkbox"/> l'argent b. <input type="checkbox"/> Dieu c. <input type="checkbox"/> la force d. <input checked="" type="checkbox"/> les citoyens</p> <p>En 2007, en Suisse, peut être un citoyen</p> <p>a. <input type="checkbox"/> un homme b. <input type="checkbox"/> un étranger c. <input type="checkbox"/> un père d. <input type="checkbox"/> une femme e. <input type="checkbox"/> un Noir f. <input type="checkbox"/> un ouvrier g. <input type="checkbox"/> un criminel</p> <p>Complétez cette phrase, en citant quatre droits propres à une démocratie.</p> <p>Dans une démocratie, les personnes ont le droit de</p> <p>a. voter librement b. faire des référendums c. dire leur opinion d. /</p> <p>Dans une démocratie, c'est le président qui fait les lois</p> <p><input type="checkbox"/> Vrai <input checked="" type="checkbox"/> Faux</p> <p>Dans une démocratie, les droits des personnes dépendent de leur richesse</p> <p><input type="checkbox"/> Vrai <input checked="" type="checkbox"/> Faux</p> <p>Citez deux noms de personnes (du présent ou du passé) que vous associez à l'idée de démocratie.</p> <p>a. le président de la république b. /</p> <p>Citez deux noms de personnes (du présent ou du passé) que vous n'associez pas à l'idée de démocratie.</p> <p>a. Hitler b. Staline</p>	<p>Cochez la (les) réponse(s) qui vous semble(nt) juste(s)</p> <p>Démocratie, c'est le son</p> <p>a. <input type="checkbox"/> d'une forme de gouvernement b. <input type="checkbox"/> d'une forme d'élection c. <input checked="" type="checkbox"/> d'une forme de société</p> <p>Dans une démocratie, le pouvoir appartient</p> <p>a. <input type="checkbox"/> au roi b. <input type="checkbox"/> aux pères c. <input checked="" type="checkbox"/> à un président de part tout un peuple d. <input type="checkbox"/> aux riches e. <input type="checkbox"/> à l'armée f. <input type="checkbox"/> à un parti politique</p> <p>Dans une démocratie, le pouvoir est donné par</p> <p>a. <input type="checkbox"/> l'argent b. <input type="checkbox"/> Dieu c. <input type="checkbox"/> la force d. <input checked="" type="checkbox"/> les citoyens</p> <p>En 2007, en Suisse, peut être un citoyen</p> <p>a. <input checked="" type="checkbox"/> un homme b. <input type="checkbox"/> un étranger c. <input checked="" type="checkbox"/> un père d. <input checked="" type="checkbox"/> une femme e. <input checked="" type="checkbox"/> un Noir f. <input checked="" type="checkbox"/> un ouvrier g. <input type="checkbox"/> un criminel</p> <p>Complétez cette phrase, en citant quatre droits propres à une démocratie.</p> <p>Dans une démocratie, les personnes ont le droit de</p> <p>a. d'exprimer leur idée, leur avis b. de revendiquer leurs droits et leur personnalité c. d'être libre d. /</p> <p>Dans une démocratie, c'est le président qui fait les lois</p> <p><input type="checkbox"/> Vrai <input checked="" type="checkbox"/> Faux</p> <p>Dans une démocratie, les droits des personnes dépendent de leur richesse</p> <p><input type="checkbox"/> Vrai <input checked="" type="checkbox"/> Faux</p> <p>Citez deux noms de personnes (du présent ou du passé) que vous associez à l'idée de démocratie.</p> <p>a. Martin Luther King b. Che Guevara</p> <p>Citez deux noms de personnes (du présent ou du passé) que vous n'associez pas à l'idée de démocratie.</p> <p>a. Staline b. Hitler</p>
---	--

G. Roduit, A23 40

40

1. Avec vos connaissances préalables et votre bon sens, répondez au vrai/faux suivant en imaginant les réponses du droit suisse.

	Vrai ou Faux
1) Le médecin qui a pratiqué un avortement illégal (sans les autorisations nécessaires) peut être accusé d'homicide et emprisonné comme meurtrier.	
2) Une vieille et riche duchesse, amoureuse de son chien, peut léguer toute sa fortune à son petit caniche.	
3) Un homme qui a quitté sa famille, sans rien dire, pour aller vivre avec sa maîtresse en Argentine dans le plus grand secret depuis 15 ans, ne peut plus hériter de son vieux père qui vient de mourir et qui a pourtant toujours pensé que son fils unique est vivant.	
4) Une montagne où plusieurs avalanches ont tué des alpinistes peut être déchu de son droit à des subsides fédéraux pour l'entretien des paysages.	
5) Un chien méchant, ayant mordu une charmante petite fille en robe rose tenant une barbie, peut être emprisonné et condamné à mort.	
6) Une société commerciale peut recevoir un héritage provenant de son directeur décédé ayant consacré toute sa vie à son entreprise (il préfère donner son argent à celle-ci qu'à ses fils qui ne pensent qu'au football et à boire des bières).	
7) Un fantôme, vivant dans un magnifique château près de Barberèche, ne peut pas acheter ce château malgré ses demandes insistantes auprès des actuels propriétaires.	
8) Un enfant de 8 ans a vendu pour 20 francs la magnifique Wii qu'il avait reçue à Noël : ses parents sont furieux, mais ils ne peuvent rien faire pour reprendre le cadeau qui ne leur appartient plus.	
9) Un homme complètement ivre, ne sachant même plus comment il s'appelle, est légalement tenu de respecter le contrat d'achat de la voiture de luxe qu'il vient de signer en faisant le malin devant ses potes au magasin Ferrari d'Avry.	
10) La femme qui, dans une crise de folie due à sa schizophrénie avérée, a tué son mari ne peut pas être reconnue responsable de ce meurtre et condamnée.	
11) Un fœtus peut déjà hériter, sous certaines conditions, de la fortune de son père qui est malheureusement décédé durant la grossesse de sa mère.	

G. Roduit, A23 41

41

Provoquer des conflits socio-cognitifs

(selon De Vecchi)

Gérard De Vecchi, Nicole Carmona-Magnaldi, *Faire vivre de véritables situations-problèmes*, Paris, Hachette Education, 2015

- Présenter des résultats d'expérience auxquels on ne s'attendait pas, qui paraissent illogiques... ou même impossibles !
- Donner un problème dans lequel on a éliminé les questions
- Utiliser une formule ou idée qui choque
- Donner des textes qui touchent la sensibilité, les valeurs
- Mettre en situation d'échec les apprenants dans une activité qu'ils croyaient réussir facilement
- Donner un défi paraissant impossible à relever, un problème paraissant impossible à résoudre
- Montrer une erreur trouvée dans certains journaux, magazines et même dans des ouvrages scolaires
- ...

G. Roduit, A23 42

42

Des références pour le droit de la famille

- GUILLOD O., *Droit des familles*, 2022
- PASQUIER ROSSIER S., *La famille et ses droits* (collection *Bon à savoir*), 2017
- PICHONNAZ P., *Exercices en droit de la famille*, 2010
- MONTAVON P., *Abrégé de droit civil*, 2020
- BUCHER A., BADDELEY M., *Memento de droit civil : droit des personnes physiques, de la famille et des successions*, 2014

G. Roduit, A23 43

43

Des références sur la problématisation dans l'enseignement

- DOUSSOT S., HERSANT M., ORANGE-RAVACHOL D., LHOSTEE Y. (dir.), *Le cadre de l'apprentissage par problématisation; Apports aux recherches en didactique*, Rennes, PUR, 2022.
- ASTOLFI J.-P., *La saveur des savoirs*, Paris, ESF, 2008 (pp. 151ss).
- MEIRIEU Ph., « Objectif, obstacle et situation-problème », in HOUSSAYE J. (dir.), *La pédagogie, une encyclopédie*, Paris, ESF, 2013.
- Reuter Y., *Traité des didactiques; concepts et notions fondamentales*, Bruxelles, De Boeck, 2021 (article « Problématisation »)
- Centre de Recherche en Education de Nantes (C.R.E.N.), « La part du problème à l'école », in *Recherches en éducation*, n° 6, janvier 2009
- DE VECCHI G., CARMONA-MAGNALDI N., *Faire vivre de véritables situations-problèmes*, 2015
- MEIRIEU Ph., « Guide méthodologique pour l'élaboration d'une situation-problème », in MEIRIEU Ph., *Apprendre... oui mais comment ?* Paris, ESF, 2016.

G. Roduit, A23 44

44